



**DEUST AGAPCS, Parcours
Agent de développement de Club
Sportif - ADECS**

**Le Guide des clubs
Guide de référence pour les
structures d'accueil
et les maîtres de stage**

- ◆ Le DEUST - Agent de développement de club sportif – p. 2
- ◆ Place et statut de l'apprenant au sein du club - p. 5
- ◆ Quels intérêts pour le club ? p. 6
- ◆ Devoirs et obligations du club et du maître de stage – p. 6
- ◆ Exemples de missions et objectifs – p. 7
- ◆ Contacts – p. 9

Dernière m à j septembre 2018

Le DEUST – Diplôme d'Etudes Universitaire des Sciences et Techniques – AGAPCS – Animation et Gestion des Activités Physiques Sportives et Culturelles – est une formation bac+2, de niveau III, qui se déroule en deux ans.

Ce DEUST-AGAPCS se décline en quatre parcours¹, dont celui qui est géré par le département Management du Sport (UFR STAPS – Lyon 1) et qui est présenté ci-après : le parcours ADECS – Agent de Développement de Club Sportif.

Cette formation, professionnalisante, s'adresse principalement à **des personnes travaillant dans le mouvement sportif associatif** ou disposant d'une expérience d'encadrement dans ce milieu. Délivré par l'Éducation Nationale, ce diplôme a comme singularité d'apporter aux agents de développement qu'il forme une double compétence :

- **celle d'animateur/éducateur** (encadrer les pratiquants d'une ou plusieurs disciplines sportives)
- **celle de responsable de projet et/ou coordinateur de structure** (assurer tout ou partie des activités de gestion et de développement d'une structure).

L'originalité de cette formation, d'une capacité de 30 places, réside dans le fait qu'elle se déroule à distance, via la plateforme pédagogique de l'Université Lyon 1 : CLAROLINE Connect <http://Clarolineconnect.univ-lyon1.fr/> Issus de la France entière, la plupart des apprenants démarrent cette formation au sortir de leur bac, en formation initiale. Ils sont généralement assez jeunes (environ 45 % de 17 à 20 ans) et pratiquent au moins une discipline sportive. Très motivés par les fonctions d'animation et d'éducateur sportif, ils souhaitent le plus souvent développer ou renforcer des compétences en administration, gestion et communication...

Afin de faciliter leur apprentissage pédagogique mais également d'initier et favoriser une dynamique de groupe, des regroupements « obligatoires » ont lieu. D'une à deux journées à chaque fois, ils se déroulent à l'Université Lyon 1 et, sous réserve d'effectif suffisant, également à Paris (INSEP). Ils ont lieu en fin de semaine (jeudi et / ou vendredi).

Il y a une quinzaine de journées prévues chaque année. Le tableau ci-dessous (p. 3) donne toutes les informations relatives aux prochains regroupements pour la promotion 2018-2020. L'ensemble de ses regroupements sont liés aux différentes matières enseignées (p. 4) : 10 en année 1 et 8 en année 2. L'enseignement « **Intervenir en milieu professionnel et stratégies de professionnalisation** » est un des enseignements concernant directement le stage et transversal aux deux années. Il permet plus spécifiquement aux apprenants de :

- Mettre en application les outils et méthodes proposés dans les contenus pédagogiques
- Relier activités, expériences professionnelles et apports à la structure avec leur projet professionnel
- Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de professionnalisation en maîtrisant le marché spécifique de l'emploi et leurs ressources personnelles.
- Réaliser une étude professionnelle sur un thème utile au développement d'une association sportive

Il est particulièrement encadré et sous l'égide de deux intervenants :

- Samuel DEMOLY, professionnel intervenant en STAPS et dirigeant de SD Sport Développement : il encadre les apprenants durant les deux années et assure le lien avec les structures et les maîtres de stage
- Olivier NIER, MCF - maître de conférences et de formation : il intervient principalement, sous forme de 6 ateliers, sur la stratégie de professionnalisation

¹ Les deux autres parcours (animation, aquatique et activités de pleine nature) ne sont pas abordés ici.

Les enseignements abordés par domaine de compétence sont les suivants :

Domaine de compétence : Connaître et Analyser son Environnement Professionnel – 1^{ère} année	
Cadre Juridique et Réglementaire du Secteur Sportif et Environnement Institutionnel du Secteur Sportif	Être capable de maîtriser son environnement professionnel de manière à construire son projet professionnel et de situer l'organisation dans son environnement Mettre en œuvre les données réglementaires à partir de la connaissance du cadre juridique et réglementaire du secteur professionnel considéré
Domaine de compétence : Connaître et Analyser son Environnement Professionnel – 2^{ème} année	
Sécurité des Équipements et Installations Sportives	Être capable de respecter et mettre en œuvre les démarches et obligations réglementaires liées à la mise en conformité des installations sportives et du matériel sportif
Contexte et Acteurs Territoriaux	Être capable de prendre en compte les politiques locales territoriales et les interactions entre les différents acteurs du secteur
Domaine de compétence : Mettre en Œuvre des Projets de Développement – 1^{ère} année	
Qualité : Évaluation et Suivi	Être capable d'évaluer la performance de l'organisation et de mettre en œuvre des outils d'évaluation de la qualité des projets et des services
Stratégie de Développement d'une Organisation Sportive	Être capable de concevoir et finaliser un projet au sein d'un club sportif mais aussi de concevoir une démarche stratégique (et de participer à sa mise en œuvre).
Gestion des ressources humaines	Être capable de concevoir et mettre en œuvre dans le respect du droit du travail un management des ressources humaines adapté à la situation et aux perspectives d'évolution d'une organisation et de ses membres
Domaine de compétence : Mettre en Œuvre des Projets de Développement – 2^{ème} année	
Gestion comptable, financière et prévisionnelle	Être capable de comprendre le régime comptable, financier et fiscal d'une organisation. Réaliser un bilan, un compte de résultat, un budget prévisionnel.
Gestion de Projet Événementiel	Être capable de mettre en œuvre les outils et méthodes liées à l'organisation d'un événement et de construire la stratégie de partenariat s'y rattachant
Marketing, sponsoring et communication	Être capable de concevoir et mettre en œuvre un plan marketing adapté à son organisation en s'attachant particulièrement aux possibilités de sponsoring et à la qualité des services proposés
Domaine de compétence : Animer et Encadrer – 1^{ère} année	
APS de SPECIALITE APS Complémentaire	Être capable d'animer, d'enseigner dans deux des familles sportives présentées au sein de la fiche RNCP (Activités physiques de pleine nature) : Activités duelles / Sports collectifs / Activités gymniques et d'expression / Activités athlétiques et nautiques
Domaine de compétence : Animer et Encadrer – 2^{ème} année	
Apprentissage et Pédagogie	Être capable de mettre en place et évaluer une démarche pédagogique adaptée à un public donné dans une logique de résolution d'une problématique soulevée
Sociologie des Pratiques Sportives	Être en mesure de prendre en compte, les tendances d'évolution des pratiques sportives et les spécificités des différents publics pour adapter en conséquence les choix stratégiques et pédagogiques au sein de l'organisation.
Domaine de compétence : Communiquer en Situation Professionnelle – 1^{ère} année	
Informatique et Bureautique Site WEB et Supports de Communication	Être capable d'utiliser les principaux outils informatiques pour réaliser valoriser, faciliter la gestion d'une organisation (journal interne, dossier de presse, fichiers adhérents, mailing, traitement et présentation des données)
Anglais général et spécifique	Être capable de pratiquer une langue étrangère en vue d'établir des contacts avec des publics non francophones
Techniques de Communication Orale et Non-Verbale - Outils et Démarche de Communication Écrite	Être capable de rédiger un dossier (rapport, compte rendu de réunion...) ; être capable de participer activement à une réunion et mener un entretien en face à face ; savoir défendre un projet
Domaine de compétence : Connaître le Praticant – 2^{ème} année	
Anatomie, physiologie générale	Être capable de connaître le fonctionnement du corps humain afin d'optimiser l'encadrement des pratiquants

Place et statut de l'apprenant au sein du club

L'apprenant a donc l'obligation d'être rattaché à une structure de stage pour ses 2 ans de formation. Cette structure peut être :

- le club qui l'emploie
- le club dans lequel il est bénévole en formation initiale (contrat de service civique)
- le club dans lequel il est bénévole en formation continue (dirigeant, entraîneur, membre actif)
- le club qu'il a démarché dans le cadre de sa recherche de stage

L'intégration dans la structure d'accueil est donc effective dès le début de la formation afin que l'investissement soit régulier tout au long de la formation. La formule d'apprentissage à distance permet un volume horaire d'un minimum de 800 h de stage sur deux ans (soit 10h par semaine au minimum). Ce volume horaire correspond à la valorisation de l'investissement professionnel ou bénévole au sein du club durant la formation.

Le stage fait l'objet d'un projet écrit, négocié avec les dirigeants de l'organisation choisie. Ainsi, l'apprenant est confronté **aux situations normales de l'exercice professionnel d'un agent de développement de structure sportive associative**. Il doit adapter ses compétences et ses savoirs aux situations concrètes rencontrées.

En fonction du statut de l'apprenant, différentes procédures se mettent en place ; le tableau ci-dessous en dresse la liste :

Vous êtes en ?	1. FORMATION INITIALE		2. FORMATION CONTINUE		
Votre situation ?	Stagiaire	En service civique	Salarié de la structure	Stagiaire	Bénévole (<i>personnes salariées autre secteur</i>)
Modalités contractuelles	Convention de stage tripartite via ELIPSE	Contrat de service civique	Contrat de travail*	Convention de stage tripartite – document fourni par l'Université	Attestation de l'association
mini / an	400h	400h	400h	400h	400h
maxi / an	924h	Défini par le contrat	Défini par le code du travail	35h hebdomadaire	-
Conditions financières	3,75 €/h versement mensuel exonéré de charges	Définies par le contrat	Définies par le contrat de travail	Indemnité possible soumise aux cotisations (mais pas aux contributions CSG-CRDS)	-
Conditions spécifiques	<p>1 convention (et 1 annexe) par année de formation</p> <p>La convention doit être signée par tous les partis AVANT le début du stage.</p> <p>Interruption de 2 mois calendaires entre les deux stages.</p> <p>Le stage ne peut pas démarrer avant la formation et ne peut pas se terminer après l'évaluation du stage.</p>		-	<p>1 convention (et 1 annexe) par année de formation</p> <p>La convention doit être signée par tous les partis AVANT le début du stage.</p> <p>Le stage ne peut pas démarrer avant la formation et ne peut pas se terminer après l'évaluation du stage.</p>	-
Modalités pédagogiques	1 annexe stage - missions / an		1 annexe stage - missions / an		

*contrats possibles : contrat de travail classique, certains contrats aidés et contrat de professionnalisation – le contrat d'apprentissage n'est pas possible.

**En tant qu'employeur, vous pouvez peut-être faire financer ce projet de formation de votre salarié.
Contactez l'OPCA auprès de qui vous cotisez (**UNIFORMATION** par exemple)**

Quel intérêt pour votre club ?

Votre club va bénéficier de l'implication d'un apprenant du DEUST à deux niveaux :

- d'une part, l'apprenant va s'investir concrètement au sein de votre club sur des missions d'encadrement des pratiquants **ET** sur des missions de développement de projet (mission que vous préciserez avec l'apprenant, en fonction de vos besoins et en fonction des contenus de formation).
- d'autre part, votre club va avoir le bénéfice des dossiers réalisés par l'apprenant. En effet, pour un certain nombre d'enseignements sur des thématiques données, l'apprenant est évalué à partir des dossiers professionnels qu'il réalise sous forme de diagnostic / état des lieux du club (ex : organisation interne, marketing, management des ressources humaines, satisfaction des adhérents...). A l'issue de la phase de diagnostic et d'analyse de la situation, l'apprenant élabore des préconisations et fait des propositions concrètes. Dans une logique de développement, l'apprenant est donc **force de proposition** auprès des dirigeants de votre structure.

Votre club bénéficie également de la grande souplesse inhérente au processus d'enseignement à distance et qui va renforcer également chez l'apprenant les qualités qu'il convient de cultiver pour réussir dans cette formation (autonomie, responsabilité, anticipation.).

Progressivement, à travers ce stage dans votre organisation sportive, l'apprenant va être en capacité de construire et affiner son projet professionnel. C'est à travers cet aller et retour constant entre les aspects théoriques des enseignements et leurs mises en applications concrètes que notre objectif de professionnalisation sera atteint.

Les devoirs et obligations du club...

- **Remplir l'annexe de stage chaque année** : c'est-à-dire **définir des missions et des objectifs** précis en lien avec la formation, et les décliner en actions à réaliser. Attention : les objectifs doivent être mesurables, quantifiables, de manière à pouvoir - ponctuellement et en fin de formation - évaluer s'ils ont été atteints
- **Établir une convention** de stage (non applicable si contrat de service civique ou contrat de travail)
- **Permettre l'accès à l'information** et faciliter le recueil de données,
- **Accompagner l'apprenant** dans son projet de formation et dans son projet personnel en nommant un référent au sein du club, le maître de stage,
- **Évaluer le stage** à partir de la grille de notation et des explications fournies par l'université

... et du maître de stage

Le maître de stage accueille et veille à la bonne intégration de l'apprenant dans l'équipe ; il transmet également les informations nécessaires au bon déroulement de la mission. Il s'assure, notamment au démarrage, que le cadre de la mission et les consignes données sont suffisamment clairs pour être effectuées et veille également à faire évoluer celles-ci.

Les horaires et jours de présence au club sont planifiés et validés ensemble. Ils sont annexés, pour information, à l'annexe de stage. **Le club peut également proposer, dans la mesure de ses possibilités, d'ouvrir son espace à l'apprenant afin de favoriser ses apprentissages lors de ses journées d'études et d'enseignements universitaires.**

Durant toute la durée du stage, le maître de stage rencontre régulièrement l'apprenant pour faire un point avec lui. Il vérifie les tâches exécutées et reste à l'écoute de ce dernier sur ces besoins, ses attentes ou les

difficultés qu'il peut rencontrer. Dans l'objectif d'un meilleur suivi de l'apprenant, il s'engage également à rester en lien avec l'Université.

Les maîtres de stages sont invités à participer à la rentrée pédagogique afin de prendre connaissance de l'ensemble des équipes pédagogiques et des apprenants. Ils sont ensuite invités à échanger régulièrement par téléphone ou courriel tout au long de la période de stage avec Samuel DEMOLY (enseignant responsable de l'UE stage).

Plusieurs contacts sont déjà programmés :

- Année 1 :
 - Septembre (face à face)
 - novembre (téléphone)
 - février (courriel)
 - mai (fiche d'évaluation formative)
- Année 2 :
 - octobre (téléphone)
 - décembre (courriel)
 - avril (téléphone pour évaluation finale)

Exemples de missions et objectifs

En lien étroit avec les deux grandes composantes du DEUST ADECS, deux grands types de missions peuvent être confiés. Quelques exemples sont donnés ci-après :

Missions relevant de la fonction Management/Développement :

- ◆ **Gérer/optimiser le suivi des cotisation/Adhérents :**
 - Objectif : mettre en place un système de suivi et de relance pour s'assurer du paiement de l'ensemble des cotisations
- ◆ **Développer le nombre de sponsors**
Exemple d'objectifs :
 - Concevoir un dossier de sponsoring
 - Développer les ressources sponsoring de 4000 euros sur une année
 - Passer 5 contrats de sponsoring sur une année
- ◆ **Améliorer la communication interne :**
Exemples d'objectifs (et d'actions) :
 - Construire et proposer un plan de communication
 - Mettre en place des nouveaux outils et améliorer les outils existants
 - Mettre en place un outil de communication quotidienne
 - Mettre en place un outil de communication ponctuelle (hebdo/mensuel)
 - Créer des outils/support de formation pour les éducateurs sportifs
 - Créer des outils de procédures pour les membres du bureau pour assurer la transmission de savoirs et savoirs faire en cas de changement du bureau...)
- ◆ **Développer de nouvelles activités :**
Exemples d'objectifs :

- Faire une étude des besoins des adhérents et des tendances d'évolution de la pratique au niveau national
- Proposer des activités en fonctions de cette étude
 - Stages d'été
 - Tournois
 - Nouveaux publics (non pris en compte encore par le club) : féminine, baby....

◆ **Optimiser la communication externe**

Exemples d'objectifs :

- Établir un document permettant d'identifier les organismes et entreprises partenaires du club et les interlocuteurs à contacter (avec leurs coordonnées à jour)
- Organiser des rencontres/réunions de présentation du club avec chacun de ces interlocuteurs

◆ **Établir des diagnostics et apporter des préconisations**

Exemples d'objectifs :

- Établir un état des lieux du cadre juridique et règlementaire du club et de son organisation interne
- Établir un diagnostic stratégique
- Établir un diagnostic marketing
- Établir un diagnostic des ressources humaines
- Établir un diagnostic financier

Missions relevant de la fonction d'animation et d'encadrement sportif (100 h minimum de face à face pédagogique en animation sportive lors de la 1ère année)

Afin de préparer au mieux nos étudiants à assurer les fonctions d'animation et d'encadrement sportif dans le cadre de leur mise en situation professionnelle, ceux ne bénéficiant d'aucune qualification ou certification dans le domaine, participent à une prérentrée lors de laquelle leur sont transmis les fondamentaux.

- ◆ Encadrer des équipes et animer des entraînements
- ◆ Lancer de nouvelles disciplines ou activités (nouveaux publics)
- ◆ Optimiser les créneaux horaires
- ◆ Gérer la logistique et les déplacements d'une ou plusieurs équipes
- ◆ Mettre en place un système de détection
- ◆ Élargir les catégories et nouveaux publics :
 - Créer une activité pour les personnes à mobilité réduite
 - Développer le mini/baby-foot, basket...
- ◆ Faire monter l'équipe 1
- ◆ Proposer une politique de formation interne (de l'équipe pédagogique)

En sus de ces 100 h de face à face pédagogique en animation sportive, il est également demandé aux étudiants de réaliser un stage de 20 h dans une discipline sportive d'une autre famille que celle de leur structure d'appartenance : ce stage peut être réalisé au sein de votre structure si cela est possible (multisport par exemple) ou fera l'objet d'une recherche dans un autre club.